

## PROCES-VERBAL

### Assemblée générale ordinaire

15 mai 2024

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence de Bernard THIRY, assisté de Jean-Marie BRÉBAN, Directeur général.

#### 1. CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément à l'article 33 des statuts, le Président forme le Bureau de l'Assemblée et désigne Emmanuelle ROLAND en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée désigne Monsieur K. PIRARD comme Scrutateur.

Le Président constate ensuite que les convocations ont été adressées aux Actionnaires dans les formes et délais prévus à l'article 30 des statuts. Les Administrateurs et le Commissaire ont quant à eux été convoqués dans les formes et délais prescrits par l'article 7:127 du Code des Sociétés et des Associations.

Les doubles de ces convocations ainsi que les récépissés resteront disponibles au siège de la société.

Le Président constate enfin qu'il résulte de la liste des présences établie conformément à l'article 32 des statuts que 586.011 actions sont représentées à la présente Assemblée sur un total de 586.011 actions représentant le capital social et qu'en conséquence, l'intégralité du capital social est représentée.

La liste des présences, les formulaires de procuration et les formulaires de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal.

La présente Assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur les points de son ordre du jour.

Le Président précise n'avoir reçu aucune question par écrit et invite dès lors l'Assemblée générale à passer aux points suivants de l'ordre du jour.

## **2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2023**

Le Président commente le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2023.

Celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation. L'Assemblée générale prend acte de ce rapport.

## **3. RAPPORT DE REMUNERATION 2023 APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 3:12 CSA ET L6421-1 CDLD)**

Le Président expose que, conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le rapport de rémunération 2023 reprend un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction de l'entreprise. Il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Les annexes de ce rapport donnent en outre des précisions sur (1) les présences des membres aux organes de gestion, (2) les rémunérations versées aux Président et Vice-Président, (3) la qualification des mandats des administrateurs et (4) les mandats exercés dans les sociétés participées ainsi que les informations relatives aux rémunérations y liées.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, le rapport de rémunération 2023 tel qu'il lui est soumis.

## **4. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2023**

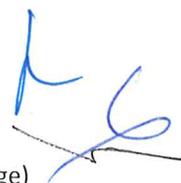
Il est donné lecture du rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2023.

L'Assemblée générale en prend acte.

## **5. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

L'Assemblée générale examine les bilan et compte de résultat au 31 décembre 2023 arrêtés par le Conseil d'administration. Le bénéfice de l'exercice 2023 s'élève à 61.912.988,49 €.

Elle approuve à l'unanimité des voix exprimées les comptes annuels au 31 décembre 2023 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration.



## **6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le Président expose que compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 171.876.270,87 €, le bénéfice à affecter est de 233.789.259,36 €.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, l'affectation du résultat de l'exercice telle que soumise par le Conseil d'administration :

- Dotation à la réserve légale :	3.095.649,43 €
- Rémunération du capital :	44.536.836,00 €
(dont 25.007.130 € payés en juin 2023 sous forme d'acompte sur dividende de 45 € par part)	
- Bénéfice à reporter :	186.156.773,93 €

Le solde de dividende de l'exercice, soit 31 € par part, sera versé le 30 juin 2024 aux Actionnaires qui ont perçu l'acompte sur dividende de 45 € par part en juin 2023. Par ailleurs, comme cela a été convenu, un dividende complet de 76 € par part sera versé aux détenteurs des 30.297 nouvelles actions émises en décembre 2023.

## **7. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2023**

L'Assemblée générale prend acte du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés au 31 décembre 2023.

## **8. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2023**

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Commissaire relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2023.

## **9. PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023**

Le Président communique les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 à l'Assemblée. Ceux-ci font état d'un bénéfice part du groupe de 62.485.752 €.

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023.

## **10. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité des voix exprimées, décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

## **11. DECHARGE A RSM INTERAUDIT SRL**

A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée générale donne décharge pleine et entière à RSM INTERAUDIT SRL pour sa mission de contrôle pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

## **12. NOMINATION ET RENOUELEMENT D'ADMINISTRATEURS**

Les mandats des administrateurs viennent tous à échéance ce jour.

Aussi, sur proposition de NETHYS, Actionnaire de catégorie A, l'Assemblée générale décide de renouveler, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateurs de Florence HERRY et Jean-Claude MARCOURT ainsi que, à compter de ce jour et pour une durée de 2 ans, le mandat d'administrateur de Josly PIETTE. Elle désigne en outre comme administrateurs, sur proposition de NETHYS également, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, Christine DEFRAIGNE, Grégory DEMAL, Noélie DETIENNE et Déborah GERADON.

Le mandat de M. J. PIETTE est renouvelé pour une période de 2 ans en vue de faire coïncider son échéance (AGO 2026) avec celle du mandat qu'il exerce en FLUXYS et FLUXYS BELGIUM sur proposition de PUBLIGAZ. L'exercice concomitant de ces mandats facilite en effet grandement la transmission d'information relative à cette participation stratégique et explique par ailleurs qu'il soit dérogé, dans le chef de J. PIETTE et pour deux années encore, à la règle relative à la limite d'âge définie dans la charte de gouvernance de SOCOFE.

Sur proposition de NEB Participations, Actionnaire de catégorie A également, l'Assemblée générale décide de renouveler, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateurs d'Alain JEUNEHOMME, Philippe LALLEMAND et Bernard THIRY.

Par ailleurs, sur proposition de CENEO, Actionnaire de catégorie B, l'Assemblée générale décide de renouveler, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateurs de Renaud MOENS et Christophe MAZZA. Elle désigne en outre en tant qu'administrateurs, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, sur proposition de CENEO également, Christophe BONCHOUX et Olivier DESTREBECQ.

Sur proposition respectivement de SOFILUX, IPFBW et IDEFIN, Actionnaires de catégorie B également, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Fabian COLLARD et de désigner comme administrateurs Cédric GILLIS et Anne VEREECKE et ce, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans.

L'Assemblée générale renouvelle enfin, sur proposition respectivement de WALLONIE ENTREPRENDRE et ETHIASCO, Actionnaires de catégorie C, les mandats d'administrateurs d'Olivier BOUCHAT et Benoit VERWILGHEN et désigne en qualité d'administrateur, sur proposition de BELFIUS BANQUE, Actionnaire de catégorie C également, Arnaud FRIPPIAT, et ce à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans.

# SOCOFE

À l'affût du futur.

Il est précisé que le Conseil d'administration nouvellement constitué désignera, lors de sa première réunion, ses Président et Vice-Président et définira alors également la nouvelle composition des comités spécialisés constitués en son sein. Dans l'attente, l'Assemblée générale convient que B. THIRY et C. MAZZA continueront à exercer respectivement les fonctions de Président et de Vice-Président et que les comités spécialisés ne se réuniront pas.

Il est noté que les décisions de nomination et de renouvellement d'administrateurs prises par l'Assemblée générale sous ce point 12 ont recueilli 583.428 voix favorables sur un total de 586.011 voix exprimées.

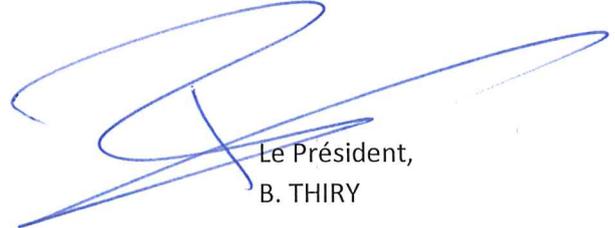
L'Assemblée générale charge Emmanuelle ROLAND de procéder aux formalités requises de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 18h00... après lecture et approbation du présent procès-verbal, lequel est signé par les membres du Bureau.

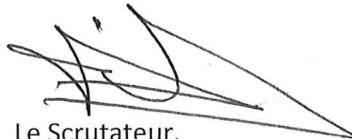
Fait à Liège, le 15 mai 2024



La Secrétaire,  
E. ROLAND



Le Président,  
B. THIRY



Le Scrutateur,  
K. PIRARD

Annexes :

- \* Liste des présences
- \* Formulaires de procuration et de vote